

ne faisons rien qui échappe à notre compétence. Nous adoptons le projet sous réserve de la limite de nos pouvoirs.

M. WOODSWORTH: Je réserverais cet article jusqu'à ce qu'il y ait quelqu'un pour nous l'expliquer.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 11 (affiliation).

M. WOODSWORTH: Je m'oppose à l'adoption de cet article qui statue sur une question dont nous ne connaissons rien. A quoi bon faire tant de zèle pour les universités ou les autres institutions canadiennes? Nous voilà en train d'accorder une charte à une institution qui, sans doute, aura un certain rang au Canada, puisque nous lui accordons la personnalité civile. Nous ne savons pas quel rang académique elle entend occuper. Je me rappelle que l'an dernier une institution canadienne appelée le Collège "Frontier" est venue demander au Parlement une charte d'université. Le bill a été renvoyé au comité des projets de loi d'intérêt privé, et la demande a été rejetée après une discussion complète. Voici une institution que nous ne connaissons guère et qui me paraît être dans une situation anormale.

M. NEILL: A moins qu'un honorable député ne se charge du bill, je propose au comité de lever sa séance, de faire rapport de l'état de la question et demander de siéger de nouveau.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pense qu'un fonctionnaire du département de la Justice devrait être ici pour nous assurer que ce projet de loi a été examiné par ce ministère en ce qui concerne la compétence du Parlement. Quant à l'objection soulevée par l'honorable député, d'après mon expérience et mes renseignements, je dirai qu'il arrive au Parlement d'autoriser des compagnies à exploiter leurs entreprises ou leurs industries dans d'autres pays. Il y a aujourd'hui de ces compagnies canadiennes qui font des affaires considérables dans l'Amérique du Sud, au Mexique et même en Espagne, je crois. Quant à accorder la personnalité civile à une université pour les travaux à poursuivre principalement en Chine, je suppose que c'est pour reconnaître aux yeux de la loi les sociétés religieuses qui se livrent à des œuvres de mission et d'éducation dans ce pays. Ce projet de loi leur donne simplement l'avantage d'être une association autorisée comme moyen d'organisation dans notre pays. Je ne connais pas d'autre objet à ce bill. Par conséquent je ne vois pas pourquoi il serait rejeté, mais il devrait y avoir quelqu'un ici pour nous assurer

[L'hon. M. Copp.]

qu'il a été approuvé sous tous rapport par le ministère de la Justice.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

3^e LECTURE

De divers projets de loi émanant du Sénat, après délibération sommaire en comité.

Le 1^{er} (bill n° 184) tendant à faire droit à Gordon Allington;

Le 2^e (bill n° 193) tendant à faire droit à Alfred Edward Briggs;

Le 3^e (bill n° 194) tendant à faire droit à Louisa Elizabeth Smith;

Le 4^e (bill n° 196) tendant à faire droit à Annie Thirde;

Le 5^e (bill n° 200) tendant à faire droit à Florence Castle;

Le 6^e (bill n° 201) tendant à faire droit à Francis Hadenka;

Le 7^e (bill n° 202) tendant à faire droit à Louis Powell;

Le 8^e (bill n° 203) tendant à faire droit à Margaret Johnston;

Le 9^e (bill n° 204) tendant à faire droit à Hilda Girdler;

Le 10^e (bill n° 205) tendant à faire droit à Janet Ferguson;

Le 11^e (bill n° 206) tendant à faire droit à Charles Whittaker;

Le 12^e (bill n° 207) tendant à faire droit à Arthur Robert Ascough;

Le 13^e (bill n° 208) tendant à faire droit à Albert Joseph Phillips;

Le 14^e (bill n° 209) tendant à faire droit à Patience Oldfield;

Le 15^e (bill n° 210) tendant à faire droit à Elizabeth Atkinson.

2^e LECTURE

Du bill (n° 211), tendant à faire droit à Gerald Arthur Johnson.

REPRISE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre passe à la suite de la discussion des subsides.

Travaux publics.—Port de Yarmouth; dragage, \$22,000.

L'hon. H. H. STEVENS: Le ministre veut-il expliquer ce crédit?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics): Il est destiné à l'enlèvement de 14,251 verges cubes au coût de \$1.45 la verge et c'est l'achèvement d'une entreprise accordée il y a un an.

L'hon. M. STEVENS: Y a-t-il eu rien de fait l'an dernier?